

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016014

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Acquisition auprès de la SNC MONCHABLON du bien situé 49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 43.

EXPOSE :

Par arrêté en date du 1er février 2016 le Préfet a déclaré d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase, et a déclaré ces mêmes biens cessibles par arrêté du 15 février 2016.

Le bien appartenant à la SNC MONCHABLON est situé au sein du périmètre de la déclaration d'utilité publique susmentionnée.

Il s'agit de la parcelle cadastrée U 43 située 49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers, d'une superficie de 1 331 m². Sur cette parcelle est édifié un ensemble immobilier d'activité composé d'un local commercial sur rue à usage de pharmacie et d'un grand entrepôt en fond de parcelle à usage de stockage.

En application de l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une offre d'indemnisation d'un montant de 1 431 628 € a été faite pour l'acquisition du bien décrit plus haut.

Par courrier en date du 1er août dernier, la SNC MONCHABLON a accepté l'offre d'indemnisation de la Commune.

Il convient de préciser que la Commune va devenir le bailleur de la pharmacie, et ainsi percevoir les loyers afférents le temps de la signature du protocole d'éviction commerciale dont les termes ont d'ores et déjà été convenus avec la propriétaire du fonds, protocole qui fera l'objet d'une délibération au conseil municipal du 13 octobre prochain.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir le bien situé 49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 43 pour un montant de 1 431 628 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Affaires foncières et juridiques

REF : DAJDAJD2016014

Signataire : AD

OBJET : Acquisition auprès de la SNC MONCHABLON du bien situé 49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 43.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0272 en date du 1er février 2016 portant déclaration d'utilité publique l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0392 en date du 15 février 2016 déclarant cessible les biens immobiliers nécessaires à la constitution d'une réserve foncière en vue de la construction d'un collège et d'un gymnase,

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 2 décembre 2015,

Vu le courrier de la Commune en date du 30 juin 2016 relatif à l'offre d'indemnisation dans le cadre de la procédure d'expropriation susmentionnée,

Considérant que la SNC MONCHABLON est propriétaire du bien situé 49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur le terrain d'emprise du futur sixième collège qui fait l'objet d'une procédure d'expropriation engagée par la Commune,

Considérant qu'en application de l'article L 311-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une offre d'indemnisation d'un montant de 1 431 628 € a été faite à la SNC MONCHABLON pour l'acquisition du bien mentionné plus haut,

Considérant que cette offre a été acceptée par la SNC MONCHABLON par courrier en date du 1^{er} août 2016,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir auprès de la SNC MONCHABLON le bien situé 49 rue Sadi Carnot à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 43.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 1 431 628 €.

AUTORISE la maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte et d'acquisition.

L'adjoint délégué



Fethi CHOUDER

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué
Fethi CHOUDER

